

Session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 9 juillet 2018, à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions où sont présents(es) :

M. Denis Langlois	Maire
Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
M. Simon Moisan	Conseiller siège # 2
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
M. Michaël Julien	Conseiller siège # 4
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Assistaient également Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal et Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

POINTS À DISCUTER

- a) Rapport de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal
- b) Rapport de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal
- c) États financiers trimestriels au 30 juin 2018
- d) Nettoyage des puits
- e) Marquage des rues
- f) Route Lesage — Réparation d'une fissure
- g) Dos d'âne
- h) Autorisations de paiement à JDHM et Alex Leclerc
- i) Adoption du règlement modifiant les modalités d'affichage des avis publics
- j) Demande de dérogation mineure — 9, chemin des Quatre-temps
- k) Demande de dérogation mineure — 525, rang St-Jacques
- l) Demande de modification du règlement de zonage afin de modifier l'indice d'occupation du sol de la zone A-1
- m) Développement résidentiel — Vente du terrain # 11A
- n) Désignation d'un répondant en matière d'accommodement
- o) Remerciement au député M. Michel Matte
- p) Demande d'annulation des frais supplémentaires pour fins de parcs et terrains de jeux
- q) Demande d'usage temporaire à la plage Eau Claire
- r) Cotisation annuelle — Lac de l'Oasis Nord
- s) Terrain de M. Philippe Leduc — Rue Lefebvre
- t) Offre de service — Évaluation des bâtiments municipaux
- u) L'Autre Avenue — Adhésion 2018-2019
- v) Achat d'équipement pour la plage Eau Claire
- w) Remplacement du ponceau de la route Potvin
- x) Passerelle de la chute à l'Ours

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- | | |
|--|---|
| a) Finances Québec | État de dépôt tenant lieu de taxes — École primaire. |
| b) APELSIMPO | Demande de révision de la contribution financière.
Concours de photos. |
| c) AGFMQ | Colloque annuel. |
| d) Mme Guylaine Morasse | Demande de don — Relais pour la vie Donnacona. |
| e) Association pulmonaire Québec | Campagne d'arrachage de l'herbe à poux. |
| f) Véloposte Jacques-Cartier/MRC de Portneuf | Permis d'occupation obligatoire. |
| g) Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban | Demande de résolution d'appui — Réseau cellulaire. |
| h) MMQ | Conformité des travaux (assurances).
Offre d'assurance contre les cyber-risques. |

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE (SUITE)

i) Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne	Demande d'autorisation.
j) MTQ	Balayage de rue. Programme d'aide à la voirie locale.
k) SFPQ — Ouvriers de voirie — MTQ Cap-Santé	Demande d'appui au dossier des ouvriers.
l) Ville de Pont-Rouge	Appui à la résolution de Ste-Christine-d'Auvergne.
m) Ville de Portneuf	Appui à la résolution de Ste-Christine-d'Auvergne.
n) Municipalité de Deschambault-Grondines	Appui à la résolution de Ste-Christine-d'Auvergne.
o) Ville de Saint-Basile	Appui à la résolution de Ste-Christine-d'Auvergne.
p) RRGMRP	Patrouille verte.
q) MRC de Portneuf	Demande de contribution financière au MTQ pour transport collectif.
r) Ville de Saint-Raymond	Résolution d'appui aux ouvriers du MTQ — Centre des opérations de Cap-Santé.
s) CSN	Pétition — Déclaration citoyenne pour l'éducation.
t) Commission scolaire de Portneuf	Motion de félicitations — Défi Pierre Lavoie.
u) Direction générale du financement municipal	Programme de compensation tenant lieu de taxes.
v) MDDEP	Environnement-Plage — Classification A.

146-09-07-18

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

147-09-07-18

PROCÈS-VERBAUX DU 7 MAI ET DU 4 JUIN 2018

Il est proposé Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 7 mai et du 4 juin 2018.

148-09-07-18

CHOIX DU PERSONNEL POUR LA PLAGE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 131-04-06-18 la municipalité a autorisé l'embauche de Mme Angie Daigle comme préposée à la plage, au taux horaire de 12 \$;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci s'est désistée et qu'il y a lieu de la remplacer;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Laurie Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de Mme Laurie Labrie, au même tarif horaire.

149-09-07-18

CHOIX DU PERSONNEL POUR LE TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une personne supplémentaire est nécessaire pour le terrain de jeux;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Laurie Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de Mme Ariane Kirouac, au tarif horaire de 12 \$.

150-09-07-18

TARIF DE LOCATION DE LA PLAGES – UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de M. Philippe Tremblay-Paradis, vice-président aux affaires socioculturelles et sportives de l'Association étudiante de communication publique à l'Université Laval, aux fins de louer la plage Eau Claire dans le cadre d'une activité d'intégration qui aurait lieu le 7 septembre 2018 de 10 h à 22 h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- DE FIXER la tarification pour la location de la plage Eau Claire à 1 020 \$ plus taxes pour l'Association étudiante de communication publique (affaires socioculturelles et sportives) de l'Université Laval pour la saison estivale 2018;
- QU'UN montant de 600 \$ soit demandé en guise de dépôt de garantie;
- D'AUTORISER Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, à signer le contrat de location.

151-09-07-18

FÊTE FAMILIALE 2018 À LA PLAGES DU LAC SIMON

CONSIDÉRANT QU'une fête familiale est prévue à la plage Eau Claire du lac Simon, le 18 août 2018 (reporté au 19 août en cas de pluie);

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour ladite fête familiale représentent un total de 510 \$ plus taxes et répartis comme suit :

- 2 jeux gonflables (autobus et château de princesse) : 280 \$
- Mascotte : 80 \$
- Achats de cadeaux et bonbons pour prix de participation : 150 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'autoriser les dépenses prévues pour l'organisation de la fête familiale pour un montant de 510 \$ plus taxes.

152-09-07-18

ACHATS D'ÉQUIPEMENTS POUR LA PLAGES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de remplacer certains équipement à la plage Eau Claire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'achat de deux (2) kayaks pour adulte au montant de 299 \$ l'unité plus taxes;
- D'AUTORISER le remboursement des achats de M. Yves Julien, en date du 8 juillet 2018 pour l'achat de deux (2) planches à pagaie à 399 \$ l'unité plus taxes, deux (2) pagaies à 29.99 \$ l'unité et de quatre (4) tables de pique-nique au montant de 105 \$ l'unité plus taxes;
- DE TRANSFÉRER un montant de 1 345 \$ du poste budgétaire : « *Loisirs généraux – Inscription Cours St-Raymond* » vers le poste budgétaire : « *Plages – Matériel et fournitures* » pour payer la dépense.

153-09-07-18

SIGNATAIRE POUR LES SUBVENTIONS EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a créé le programme Emplois d'été Canada;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière peut être accordée aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des étudiants pour les aider à obtenir un emploi et/ou les compétences reliées à leur carrière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement d'autoriser Mme Laurie Beaupré à signer toutes demandes de subventions relatives aux demandes d'emploi du programme Emplois d'été Canada.

ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Mme Nancy Clavet, directrice générale, dépose le rapport financier trimestriel au 30 juin 2018.

154-09-07-18

NETTOYAGE DES PUIITS

CONSIDÉRANT QUE les puits d'eau potable de la municipalité doivent être nettoyés;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- D'ACCORDER le contrat de nettoyage des puits à Avizo au montant de 6 025 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission du 15 mai 2017;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire : « Réseaux de distribution de l'eau - Entretien et réparations ».

155-09-07-18

MARQUAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de faire le marquage de la route Lesage et d'une partie des rangs Petit-Saint-Bernard et Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement :

- D'ACCORDER le contrat de marquage des rues mentionnées à Gonet BG Inc. au montant de 2 246 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission du 24 avril 2018;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire : « Voirie – Lignes sur pavé ».

156-09-07-18

AUTORISATION DE PAIEMENT À JDHM

CONSIDÉRANT le sinistre survenu à l'hôtel-de-ville au début janvier 2018 concernant le système de chauffage;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la soumission de JDHM en date du 19 mars 2018, au montant de 20 507.41 \$ plus taxes pour effectuer l'ensemble des travaux de rénovation à l'hôtel-de-ville (résolution # 71-19-03-18);

CONSIDÉRANT QUE la soumission de JDHM en date du 19 mars 2018 n'incluait pas la réparation de la partie endommagée du plancher de la salle multifonctionnelle du sous-sol, l'estimateur n'ayant recommandé qu'un cirage;

CONSIDÉRANT la démonstration faite à l'assureur par la municipalité à l'effet que le plancher de la salle multifonctionnelle était endommagé suite au sinistre et devait être réparé;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement de l'assureur pour les dommages survenus à l'édifice au montant de 23 657.95 \$, laquelle comprend un montant supplémentaire de 6 128.91 \$ pour la réparation de la partie endommagée du plancher de la salle multifonctionnelle du sous-sol;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire profiter des travaux en cours afin de remplacer, à ses frais, la partie du plancher de la salle multifonctionnelle non endommagée, correspondant au passage du sous-sol, et ce, jusqu'au bureau de la responsable des loisirs, de même que pour effectuer des travaux de peinture supplémentaires (bon de commande numéro 064);

CONSIDÉRANT l'acceptation de la soumission d'Alex Leclerc, au montant de 10 200 \$ plus taxes pour autoriser l'achat de six plinthes commerciales pour les bureaux et d'un calorifère de fonte pré-usiné pour l'entrée principale (résolution # 36-05-02-18);

CONSIDÉRANT l'offre de règlement d'un montant supplémentaire et final de 16 271 \$ de l'assureur pour les autres dommages, pertes et frais (remplacement des calorifères, débranchement des chaufferettes louées par l'électricien, fourniture de propane et frais excédentaires des coûts d'électricité);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- D'AUTORISER le paiement des factures d'Alex Leclerc en date du 16 mai 2018, pour un montant totalisant 11 727.45 \$ incluant les taxes;
- D'AUTORISER le paiement des factures de JDHM, en date du 31 mai 2018, pour un montant totalisant 28 320.15 \$ incluant les taxes, en plus du montant de la franchise au montant de 2 500 \$, laquelle a été réclamée à Valéro;
- D'AUTORISER le paiement de la facture à l'entreprise Électricien Patrice Boucher Inc. au montant de 1 283.44 \$ incluant les taxes.

157-09-07-18

RÈGLEMENT # 454-18 MODIFIANT LES MODALITÉS D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les articles 55 et 91 de la Loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permettent aux municipalités d’adopter un règlement relativement aux modalités d’affichage des avis publics;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard désire modifier les modalités d’affichage des avis publics;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été donné lors de la présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du 7 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel, et résolu unanimement que le présent règlement portant le # 454-18 soit et est, par les présentes, adopté et qu’il y est statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

La municipalité de Saint-Léonard se pourvoit des dispositions des articles 55 et 91 de la Loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, de façon à modifier les modalités d’affichage des avis publics.

ARTICLE 3

Une copie des avis publics sera affichée et disponible sur le site Internet de la municipalité et sera aussi affichée sur le babillard au bureau municipal, situé au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard.

ARTICLE 4

Le présent règlement portant le # 454-18 remplace à toutes fins que de droits, toute réglementation adoptée antérieurement de même effet.

ARTICLE 5

Toute déclaration de nullité, d’illégalité ou d’inconstitutionnalité par un tribunal compétent de l’une des dispositions du présent règlement n’a pas pour effet d’invalider les autres dispositions du présent règlement, lesquelles demeurent valides et ont leur plein et entier effet, comme si elles avaient été adoptées indépendamment les unes des autres.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

158-09-07-18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 9, CHEMIN DES QUATRE-TEMPS

CONSIDÉRANT QU’une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Jean-Pierre Asselin, le 12 avril 2018, afin de régulariser les positions du bâtiment principal (chalet) et du bâtiment complémentaire (remise) qui ne sont pas conformes au règlement de zonage # 400-12;

CONSIDÉRANT QUE lors de la demande de permis de construction, le plan d’implantation du bâtiment principal, soit le chalet, était conforme au règlement de zonage; (le permis # 2016-11 a été émis sur la base du plan d’implantation);

CONSIDÉRANT QUE le permis de construction stipulait la condition suivante : « L'implantation doit être la même que sur le plan préparé par Mme Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, minute # 13 514 »;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de localisation démontre qu'une nouvelle partie sur pilotis a été annexée au chalet créant ainsi un empiètement dans la marge de recul avant, laquelle n'était pas considérée au moment de l'émission du permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE l'erreur de positionnement du bâtiment principal qui inclut la partie sur pilotis annexée au chalet provient de l'imbroglio entre le demandeur et l'arpenteure-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE la position du bâtiment complémentaire n'est pas conforme quant à son implantation à l'intérieur des limites du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la position de la remise n'entraîne pas de préjudices aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de refuser la dérogation mineure portant sur la position du bâtiment principal résidentiel et d'accepter le positionnement du bâtiment complémentaire (remise) dans la cour avant du lot au lieu des cours latérales et arrière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement que le CCU recommande au Conseil municipal :

1. **DE REFUSER** la dérogation portant sur la position du bâtiment principal résidentiel se situant à 7,72 mètres de la marge de recul avant, alors que le règlement de zonage # 400-12 prescrit une marge de recul avant de 10 mètres;
2. **D'ACCEPTER** le positionnement du bâtiment complémentaire (remise) dans la cour avant du lot au lieu des cours latérales et arrière, tel que prescrit dans le règlement de zonage # 400-12.

159-09-07-18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 525, RANG ST-JACQUES

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Bernard Beaupré, le 24 mai 2018, afin d'autoriser la construction d'un garage isolé d'une hauteur de 6,35 mètres, soit une hauteur plus haute que celle autorisée au règlement de zonage # 400-12;

CONSIDÉRANT QUE la construction de ce bâtiment complémentaire n'entraînera pas de préjudice aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le fait de recommander défavorablement la dérogation mineure quant à la hauteur du garage entraînerait une perte de jouissance du propriétaire qui manque d'espace de rangement;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure portant sur la hauteur du garage isolé de 6,35 mètres, alors que le règlement de zonage # 400-12 prescrit une hauteur de 6 mètres.

160-09-07-18

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER L'INDICE D'OCCUPATION DU SOL EN ZONE A-1

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Moisan et Mme Linda Lépine désirent construire un appentis attenant au garage actuel, lequel viendrait presque doubler la superficie permise pour un garage isolé ainsi que la superficie maximale autorisée pour l'ensemble des bâtiments complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le permis de construction de l'appentis a été refusé en raison de la non-conformité des normes relatives aux constructions complémentaires du règlement de zonage # 400-12;

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification audit règlement de zonage a été déposée par M. Guy Moisan et Mme Linda Lépine, le 30 avril 2018, et ce, afin de modifier l'indice d'occupation du sol dans la zone A-1

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la demande par le Comité consultatif de l'urbanisme, celui-ci, par la résolution CCU # 17-24-05-18 recommande défavorablement au conseil municipal la modification au règlement de zonage # 400-12 pour les raisons suivantes :

- Le garage isolé présent sur le terrain dépasse déjà la superficie de 85 mètres² (113.22 mètres²) ainsi que la superficie maximale autorisée pour l'ensemble des bâtiments complémentaires de 100 mètres², tel que prescrit au règlement de zonage # 400-12, et ce, même si ledit garage possède un droit acquis;
- La construction d'un abri d'auto attenant au garage actuel viendrait presque doubler la superficie permise pour un garage ainsi que la superficie maximale autorisée pour l'ensemble des bâtiments complémentaires;
- La modification réglementaire ne réglera pas la situation problématique des demandeurs et risque de créer un précédent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement que le Conseil municipal refuse la demande de modification au règlement de zonage # 400-12 afin de modifier l'indice d'occupation du sol en zone A-1.

161-09-07-18

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – VENTE DU TERRAIN 11A – OPTION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QUE Mme Nadine Julien demande une option d'achat pour le terrain portant le numéro de cadastre 5 370 191 situé dans le développement résidentiel, propriété de la municipalité au prix de 22 000 \$ plus taxes, tel que fixé par le conseil municipal à la résolution # 180-16-12-15;

CONSIDÉRANT QUE le terrain serait toujours disponible pour la vente, c'est-à-dire que dans l'hypothèse que la municipalité recevrait une offre d'achat pendant la durée de l'option, la demanderesse devrait soit acquérir le terrain ou y renoncer dans un délai de 10 jours;

CONSIDÉRANT QUE l'option d'achat prend effet lors de l'acceptation de la municipalité et se terminerait le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'accepter l'offre d'option d'achat de Mme Nadine Julien aux conditions suivantes :

- 1^o La municipalité réserve le terrain # 11A portant le numéro de lot 5 370 191 pour l'option d'achat.
- 2^o Que l'option d'achat est en force à partir de maintenant, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.
- 3^o Que la demanderesse dépose à la municipalité un dépôt en guise de garantie de l'option d'achat correspondant à 10 % du prix de vente estimé à 22 000 \$, soit un montant de 2 200 \$ remboursable s'il n'y a pas de transaction entre elle et la municipalité.
- 4^o Que dans l'éventualité d'une offre d'acquisition d'un tiers pour le terrain affecté par l'offre d'achat, la demanderesse ait 10 jours ouvrables pour faire savoir si elle exerce son option.
- 5^o Que la présente résolution en guise d'entente soit signée par la demanderesse ci-haut mentionnée et la directrice générale.

162-09-07-18

DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes, est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018;

CONSIDÉRANT QU'il appartient au conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit désigner au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de désigner la directrice générale, Mme Nancy Clavet, en tant que répondante en matière d'accommodement.

163-09-07-18 **REMERCIEMENT À M. MICHEL MATTE, DÉPUTÉ DE PORTNEUF À L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSIDÉRANT la précieuse collaboration de M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, pour l'assistance de la municipalité dans ses travaux de réfection de son réseau routier au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement que soit témoigné à M. Michel Matte, député de la circonscription de Portneuf à l'Assemblée nationale du Québec, notre profonde gratitude pour son support assidu et constant et plus particulièrement pour ses actions passées dans l'octroi des aides financières obtenues dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

164-09-07-18 **DEMANDE D'USAGE TEMPORAIRE À LA PLAGE EAU CLAIRE**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'usage temporaire a été déposée à la municipalité aux fins d'offrir des services de massothérapie à la clientèle de la plage, soit directement sur la plage ou sous un chapiteau prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'usage n'est pas autorisé dans cette zone en vertu du règlement de zonage # 400-12;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement de refuser la demande d'usage temporaire pour des services de massothérapie.

165-09-07-18 **CONTRAT À PAX EXCAVATION – PONCEAU CHEMIN POTVIN**

CONSIDÉRANT QUE le ponceau dans la route Potvin doit être remplacé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- D'ACCORDER à Pax Excavation le contrat de pose d'un ponceau dans la route Potvin (fourniture de machinerie, de la main-d'œuvre pour installer le ponceau de 1200 mm, incluant l'enrochement des extrémités), au montant de 8 250 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission du 30 mai 2018;
- DE PAYER la dépense à même la subvention accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (anciennement nommé PAARRM).

166-09-07-18 **L'AUTRE AVENUE – RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2018-2019**

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la municipalité à L'Autre Avenue, organisme de justice alternative, pour l'année 2018-2019.

167-09-07-18 **DON – RELAIS POUR LA VIE**

CONSIDÉRANT l'activité Relais pour la vie tenue à Donnacona, le 9 juin 2018;

CONSIDÉRANT une demande de don dans le cadre de cette activité qui vise à amasser des fonds pour la recherche afin de vaincre le cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- D'ACCORDER un don à la Fondation Canadienne du Cancer au montant de 50 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « *Centre municipal et divers – Subvention Organisme Sans But Lucratif* ».

168-09-07-18 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN POUR RÉGLER LES PROBLÉMATIQUES DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est un site de villégiature par excellence avec ses 53 lacs présents sur son territoire et une destination touristique de plus en plus fréquentée dans la région avec son parc des chutes, son sentier national et sa compétition provinciale des véhicules hors route;

CONSIDÉRANT l'absence d'une couverture cellulaire sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban qui isole la population qui est privée de l'utilisation de mobiles et du numérique;

CONSIDÉRANT QUE le développement du territoire de Notre-Dame-de-Montauban, une municipalité rurale qui veut se revitaliser, sera facilité avec l'accès à un service de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT QU'une couverture cellulaire sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est nécessaire pour assurer la sécurité des citoyens, des villégiateurs et des touristes qui le fréquente;

CONSIDÉRANT le besoin immédiat d'un réseau cellulaire sur l'ensemble des régions rurales et le développement restreint de la téléphonie cellulaire dans les campagnes compte tenu des coûts élevés;

CONSIDÉRANT QUE les sommes à investir sont considérables et que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban doit obtenir l'appui des gouvernements pour régler sa problématique et obtenir une couverture cellulaire sur l'ensemble du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- QUE pour une question de sécurité pour la population de Notre-Dame-de-Montauban et pour favoriser la revitalisation de son territoire, le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf demande aux gouvernements fédéral et provincial de mettre en place un programme d'aide financière permettant aux municipalités de solutionner leur problématique de téléphone cellulaire et que ce programme favorise le développement en milieu rural pour combler les lacunes actuelles;
- QUE le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf appui la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban de demander de l'aide financière des gouvernements pour régler la problématiques des cellulaires en milieu rural et pour demander au ministère de l'Innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) de suggérer de nouvelle technologie permettant de plus grandes zones de couverture nécessitant moins de tours de cellulaires;
- QU'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Mékinac et aux gouvernements fédéral et provincial afin d'appuyer la démarche.

169-09-07-18

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE – DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI – TRAITEMENT DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a proposé dans son budget 2017 que les allocations, non soumises à une justification, que reçoivent les élus municipaux pour des dépenses liées à leurs fonctions cessent, à partir de 2019, d'être considérées comme un revenu non imposable et deviennent entièrement comprises dans le calcul de leur revenu aux fins de l'impôt;

CONSIDÉRANT QUE les salaires et allocations versées aux élus sont loin d'être proportionnels aux dépenses encourues et au temps investi par les élus dans le cadre de leurs fonctions, particulièrement en région;

CONSIDÉRANT QUE les petites municipalités n'ont pas les capacités financières d'élever le salaire des élus;

CONSIDÉRANT QUE la décision du gouvernement du Canada aura un impact négatif sur le recrutement de candidats aux élections municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf demande aux gouvernements du Canada et du Québec de maintenir les allocations de dépenses forfaitaires des élus comme un revenu non imposable;
- QU'une copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de la région de Portneuf ainsi qu'à la MRC de Portneuf afin d'appuyer la démarche.

170-09-07-18

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor d'accepter les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer tel que présentés dans la liste des comptes à payer.

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>		<u>Total</u>
Hydro Québec	Lumières de rues	1 098.58 \$	
	Clignotant	20.69 \$	
	Station de pompage dév. Girard	414.07 \$	
	Plage Eau Claire	<u>103.73 \$</u>	1 637.07 \$
Telus	Cellulaires (25-04-18 au 24-05-18)	174.05 \$	
	Biblio Fleur de Lin	45.44 \$	
	Bureau municipal	352.97 \$	
	Plage Eau Claire	<u>85.13 \$</u>	657.59 \$
Madame Julie Paré	Annulation cours anglais (Loisirs St-Léonard)		143.72 \$
Monsieur Denis Morasse	Annulation cours anglais (Loisirs St-Léonard)		143.72 \$
Receveur Général Canada	Remise de mai 2018		3 645.82 \$
Ministère Revenu Québec	Remise de mai 2018		9 176.25 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension de mai 2018		2 092.90 \$
FTQ	Régime de pension de mai 2018		612.00 \$
Extermination Cloutier enr.	Extermination de guêpes		275.95 \$
Monsieur Mathieu Morasse	Déménager blocs ciment du lac Pont-de-Pierre		160.97 \$
Garage L. Voyer enr.	Pick-Up F-150: Lumière		45.99 \$
AGI inc.	Garde-fou Grand St-Bernard: Matériel	53.17 \$	
	Terrain de balle: Tie rap	24.90 \$	
	Tracteur: Matériel et fournitures	<u>66.26 \$</u>	144.33 \$
	Matériel et fournitures		897.73 \$
Paulin Moisan inc.	Conteneur ordures: Refaire le fond		744.80 \$
Fer-Di-Mo inc.	Biblio: Livres		228.42 \$
Renaud-Bray	Pick-Up F-150: Vérifier prise trailer		34.19 \$
Garage Verreault et fils inc.	Niveleuse		1 954.01 \$
Fernand Girard ltée	Clés USB	33.00 \$	
	Problème courriels Nathalie Paquet	<u>18.95 \$</u>	51.95 \$
	Débroussailleuse: Entret. + réparation	159.01 \$	
MG Sports inc.	Balai mécanique: Entret. et réparation	58.99 \$	
	Tracteur à gazon: Entret. et réparation	249.01 \$	
	Scie à béton: Entret. et réparation	<u>381.70 \$</u>	848.71 \$
	Frais la copie (26 mars au 25 avril)	82.96 \$	
Xerox	Frais maintenance (juillet-août-sept.)	<u>375.38 \$</u>	458.34 \$
	Pick-Up F-150: Essence	303.10 \$	
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	172.42 \$	
	Voirie: Essence	<u>148.86 \$</u>	624.38 \$
	Matériel et fournitures		1 035.23 \$
Jean Denis ltée	Chlorure de calcium		2 501.40 \$
Sel Warwick	Centre municipal: Essuie-tout+sacs	80.63 \$	
	Garage: Essuie-tout+sacs ordures	<u>80.62 \$</u>	161.25 \$
Environex	Analyses d'eau potable	172.47 \$	
	Analyses eaux usées	<u>326.53 \$</u>	499.00 \$
Régie régionale de gestion matières résiduelles Portneuf	Quote-part 2018 - Boues fosses septiques (1er vers.)		8 013.67 \$
Ville St-Marc-des-Carières	Congrès insp. bâtiment: Partage frais logement (2/5)		142.80 \$
Monsieur Alexandre Jobin	Frais de déplacement (février à mai)		193.50 \$
Courrier de Portneuf	Publicité offre d'emploi agent(e) développement		492.26 \$
Construction DJL inc.	Balayage des rues		1 828.10 \$
Déry Télécom	Abonnement Internet (juin)	57.43 \$	
	Adresse IP fixe (juin)	11.50 \$	
	Hébergement avancé (juin)	<u>17.19 \$</u>	86.12 \$
Monsieur Yves Julien	Chalet Du Gardien: Store		11.49 \$
Centre agricole Neuville inc.	Balai mécanique: Roues		441.71 \$
Jardinerie Création Candide	Embellissement: Engrais et paillis		196.43 \$
Émile Denis ltée	Vêtements de sécurité		112.39 \$
Entrep. Gilles Plamondon ltée	Étui et écran protecteur pour cellulaire		29.87 \$
MedTech Wristbands	Plage: Bracelets		324.64 \$
Madame Édith Cooke	Remboursement activité Saint-Raymond		100.00 \$
Madame Stéphanie Cossalter	Remboursement activité Saint-Raymond		100.00 \$
Madame Claudette Julien	Remboursement aquaforme Pont-Rouge		52.00 \$
Tetra Tech QI inc.	Égout: Validation données - Rapport annuel 2017		344.28 \$
			<u>41 244.98 \$</u>

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		41 244.98 \$
Madame Martine Moisan	Biblio: Livres	98.11 \$
Réal Huot inc.	Ponceaux et géotextile	8 542.38 \$
Financière Banque Nationale	Égout: Intérêts	1 882.10 \$
Ministre des Finances	Quote-part Sûreté du Québec 2018 (1 de 2)	50 109.00 \$
Monsieur Gessy Laflamme	Remboursement de taxes	297.67 \$
Monsieur Roméo Verreault	Remboursement de taxes	19.81 \$
Éloi Moisan inc.	Pruche: Réparation clôture, garde-fou, pont	1 168.84 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	95.78 \$
	Voirie: Essence	66.54 \$
Féd. Québ. Municipalités	Formation "Gestion financière municipale" pour 3 conseillers(ère)	1 138.26 \$
Boilard, Renaud, notaires inc.	Mainlevée Caisse pop. dossier Claude Jr Dompierre	697.13 \$
Boilard, Renaud, notaires inc.	Acte de vente dossier Claude Jr Dompierre	975.00 \$
Madame France Lafleur	Frais de déplacement - Avril et mai	272.50 \$
Madame Nancy Clavet	Frais de déplacement	77.60 \$
	Ass. Sportive-Révocation de radiation	111.00 \$
OMH du Grand Portneuf	Quote-part 2018	3 592.00 \$
	Ajustement 2017	-2 005.00 \$
		<u>108 383.70 \$</u>

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Hydro Québec	Lumières de rues	1 135.19 \$
	Maison des Fermières	46.60 \$
	Préau et terrain de balle	289.08 \$
	Garage municipal	172.82 \$
	Centre municipal	569.28 \$
	Puits	948.26 \$
	Pompe égout	518.18 \$
	Réservoirs	866.02 \$
	Du Gardien	282.15 \$
	Papillon	153.12 \$
	Alouette	84.10 \$
Telus	Cellulaires (25-05-18 au 24-06-18)	214.05 \$
	Biblio Fleur de Lin	45.56 \$
	Bureau municipal	353.87 \$
	Plage Eau Claire	85.13 \$
Receveur Général Canada	Remise de juin 2018	2 831.18 \$
Ministère Revenu Québec	Remise de juin 2018	7 094.03 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension de juin 2018	1 638.28 \$
FTQ	Régime de pension de juin 2018	408.00 \$
Paulin Moisan inc.	Matériel et fournitures	1 288.45 \$
Jean Denis ltée	Matériel et fournitures	455.16 \$
Loc. économique M. Paquet	Tennis: Compacteur	36.91 \$
	Garde-fou Pont Pierre: Ancrages	505.89 \$
	Garde-fou Pont Pierre: Marteau rotatif	61.52 \$
Alex Leclerc inc.	Installation de 6 plinthes et 1 calorifère	11 727.45 \$
Safety First	Plage: Inspection casse-croûte	218.34 \$
Carl Beaupré	Bleuets: 3 voyages de terre	948.54 \$
	Plage: 2 voyages de sable	344.93 \$
Morency, société d'avocats	Dossier général - Correspondance aux vérificateurs	62.95 \$
Corp. Industrie tour. Québec	Chalets: Enregistrement annuel	307.16 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up F-150: Essence	407.67 \$
	Pick-Up Tacoma: Essence	158.11 \$
	Voirie: Essence	64.05 \$
Commission scolaire Portneuf	Don club de football Balbuzard	100.00 \$
Buro Plus	Loisirs: Pochettes laminées	54.01 \$
		<u>34 476.04 \$</u>

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		34 476.04 \$
Environex	Analyses d'eau potable	121.87 \$
	Analyses eaux usées	66.69 \$
	Analyses neiges usées	382.87 \$
		571.43 \$
Mach. lourdes St-Raymond	Souffleur: Réparation	206.72 \$
	Tracteur: Réparation	126.55 \$
	Gratte: Réparation	279.70 \$
		612.97 \$
MG Sport inc.	Lame débroussailleuse	38.52 \$
Entrep. Élect. P. Boucher inc.	Bureau municipal: Location et débranchement de trois chaufferettes	1 283.44 \$
Madame Nancy Clavet	Registraire des entreprises: Ass. Sportive 2015-2016	34.00 \$
Monsieur Denis Langlois	Frais déplac.+stationnement Com. Mun. Québec	71.60 \$
Xerox	Frais la copie (26 avril au 27 mai)	75.01 \$
	Frais la copie (27 mai au 25 juin)	95.34 \$
		170.35 \$
Postes Canada	Bulletin # 617	67.41 \$
	Bulletin # 618	67.41 \$
	Bulletin spécial # 619	67.54 \$
	Bulletin # 620	67.54 \$
		269.90 \$
Monsieur Guy Moisan et Madame Linda Lépine	Remboursement demande modification règlement	250.00 \$
Pro Plus	Centre municipal: Gants et têtes de moppe	161.68 \$
Pro Plus	Plage: Produits nettoyants, papier main +hygiénique	268.13 \$
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livre	26.20 \$
FloreSsens	Embellissement: Fleurs	243.75 \$
	Certificat-cadeau départ France	100.00 \$
		343.75 \$
Services Matrec inc.	Plage: Location conteneur 12/06/18 au 30/06/18	21.85 \$
Monsieur Stéphane Beaupré	Taxes payées en trop	95.98 \$
Dompierre Transport	Chemins d'hiver 2017-2018 (Retenue de 20 %)	5 750.44 \$
MRC de Portneuf	Travaux en urbanisme et géomatique 2018	358.61 \$
ICO Technologies	Contrat de support annuel - Target incendie	84.00 \$
Vitrierie Grand Portneuf	Pavillon Sportif: Thermos	188.37 \$
	Chalet Du Gardien: Fenêtre	484.77 \$
		673.14 \$
Corbo Publicité 99 inc.	Plage: Chandails employés	96.12 \$
SMB Informatique	Bureau: Batterie sécurité	99.51 \$
	Loisirs: Cartouche encre	40.23 \$
		139.74 \$
Madame Solange Boutin	Embellissement: Frais de déplacement	20.00 \$
Réseau Québ. Villes et Villages	Adhésion 2018	63.00 \$
Monsieur Jonathan Siane	Remboursement 2 cours tricot sur 4	14.00 \$
Monsieur Simon Moisan	Remboursement 2 cours tricot sur 4	14.00 \$
Madame Catherine Fortin	Remboursement 2 cours tricot sur 4	14.00 \$
Madame Nathalie Naud	Remboursement 2 cours tricot sur 4	14.00 \$
Laboratoire Mag Québec	Glycol	3 085.93 \$
Monsieur Florent Trudel	Trappage de castors	698.00 \$
Aquam	Plage: Bouées et corde	1 253.92 \$
Madame France Lafleur	Frais de déplacement de juin	69.00 \$
Spectralite/Signoplus	Signalisation	372.80 \$
Monsieur Denis Dragon	Embellissement: Bleuetiers,framboisiers,cassissiers	290.00 \$
Garage Verreault et fils inc.	Tacoma: Adapter pour arrosage des fleurs	82.75 \$
Déry Télécom	Abonnement Internet (juillet)	57.43 \$
	Adresse IP fixe (juillet)	11.50 \$
	Hébergement avancé (juillet)	17.19 \$
	Nom Domaine: Domaine lac Simon	40.24 \$
		126.36 \$
Pax Excavation inc.	Travaux trou d'homme rue Principale (près église)	8 623.13 \$
Mini-Mix Saint-Basile inc.	Ciment garde-fou chemin Pont-de-Pierre	647.89 \$
Morgan Communication inc.	Plage: Publicité	57.49 \$
UMQ	Frais de gestion regroup. achat UMQ (carburant)	52.36 \$
Ferme Catélie	Débroussaillage	3 161.24 \$
Nathalie Paquet (Petite caisse)	Fournitures de bureau	25.30 \$
	Chalets: Matériel et fournitures	28.25 \$
	Loisirs: Matériel et fournitures	41.85 \$
		95.40 \$
Madame Nathalie Suzor	Remboursement TDJ	126.00 \$
		64 679.16 \$

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		64 679.16 \$
Gestion Côté et Beaumont inc.	Taxes payées en trop	143.63 \$
Service de Sauveteurs qn inc.	Plage: Service de sauveteur - 23 juin 2018	209.41 \$
Service de Sauveteurs qn inc.	Plage: Service de sauveteur - 24 juin au 30 juin 2018	1 290.17 \$
Financière Banque Nationale	Égout: Intérêts	1 882.10 \$
OMH du Grand Portneuf	Quote-part 2018 moins Trop-payé 2017 3 592,00 \$ - 2 005,00 \$	1 587.00 \$
Madame Martine Girard	Biblio Fleur de Lin: Livres	421.03 \$
Madame Sonia-Aline Perreault	Plage: Petite caisse	300.00 \$
Madame Valérie Cayer	Achat d'un réfrigérateur et d'un poêle	800.00 \$
Madame Francine Bhérier	Achat d'un réfrigérateur et d'un set de cuisine	200.00 \$
Madame Sonia-Aline Perreault	Gérante de plage: Honoraires professionnels (1/5)	1 100.00 \$
Madame Sonia-Aline Perreault	Gérante de plage: Honoraires professionnels (2/5)	1 100.00 \$
Madame Sonia-Aline Perreault	Gérante de plage: Honoraires professionnels (3/5)	1 100.00 \$
JDHM	Travaux dégât d'eau	28 320.15 \$
Madame Nancy Clavet	Frais de déplacement et de stationnement	180.45 \$
Telus	Cellulaires (25-06-18 au 24-07-18)	174.05 \$
Environex	Analyses d'eau potable	34.49 \$
	Analyses eaux usées	52.89 \$
	Analyses neiges usées	186.26 \$
	Plage Eau Claire: Analyses eau	68.99 \$
		<u>342.63 \$</u>
Monsieur Yves Julien	Frais de déplacement	68.50 \$
	Plage: Matériel nautique	1 471.63 \$
	Chûte à l'Ours: 2 tables pique-nique	241.45 \$
	Chalets: Matériel et fournitures	22.99 \$
		<u>1 804.57 \$</u>
Madame Laurie Beaupré	Frais de déplacement - Juin et juillet 2018	67.00 \$
CGR Procédé	Égout: Installation nouveau purgeur et calibration du poste de pompage	3 552.73 \$
CGR Procédé	Aqueduc: Extra pièces installées projet nouveau panneau dosage chlore+soude caustique	736.30 \$
CGR Procédé	Égout: Extra pièces pour purgeur d'air	882.70 \$
Monsieur Mathieu Morasse	Fossés lac Pont de Pierre - Matériel+machinerie	2 448.97 \$
Alex Leclerc inc.	Installation valves thermostatiques et remplissage système de glycol	1 701.63 \$
		<u><u>115 023.68 \$</u></u>

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Nancy Clavet, directrice générale de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses à payer pour le mois de juillet.

Nancy Clavet

La liste des permis a été présentée.

<u>Permis</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Rénovations	990 231 \$	942 147 \$	1 038 569 \$	519 400 \$
Maisons	984 523 \$	770 000 \$	482 000 \$	150 000 \$
Chalets	390 000 \$	219 000 \$	0 \$	0 \$
Autres	<u>354 926 \$</u>	<u>245 000 \$</u>	<u>376 000 \$</u>	<u>830 000 \$</u>
	<u>2 719 680 \$</u>	<u>2 176 147 \$</u>	<u>1 896 569 \$</u>	<u>1 499 400 \$</u>

Numéro permis	Nom	Description des travaux	Coût des travaux
2018-045	Mathieu Courtemanche	Réfection de la galerie	2 000 \$
2018-046	Yvon Boulay	Rénovations diverses de la toiture	10 000 \$
2018-047	Éric Fiset	Transformation du garage en salle d'exercice	500 \$
2018-048	Éric Fiset	Construction d'un garage	15 000 \$
2018-049	Karine Lirette	Finition du permis # 2017-066	100 \$
2018-050	Donat Trudel	Remplacement du revêtement du garage	1 500 \$
2018-051	Denis Morasse	Réfection de la cuisine	15 000 \$
2018-052	Locachat Inc.	Rénovations diverses	20 000 \$
2018-053	Porc Héden	Agrandissement d'un bâtiment agricole	800 000 \$
2018-054	Julien-Étienne Lambert	Installation d'une clôture	2 000 \$
2018-055	Rémy Lortie	Agrandissement du cabanon	800 \$
2018-056	Vincent Morasse	Rénovations diverses	7 000 \$
2018-057	Jacques-André Giguère	Changement du revêtement extérieur	3 000 \$
2018-058	Charles Junior Alain	Rénovations diverses	800 \$
2018-059	Pascal Lemay	Construction d'un patio	1 000 \$
2018-060	Richard Moisan	Couler un plancher de béton	800 \$
2018-061	9322-3113 Québec Inc.	Installation d'une fosse septique	5 000 \$
2018-062	9322-3113 Québec Inc.	Construction d'une maison	150 000 \$
2018-063	Miny Joosten	Rénovations diverses	4 000 \$
2018-064	Stéphane-René Cantin	Construction d'un cabanon et d'un abri à bois	0 \$
2018-065	Marielle Drolet	Remplacement de la fosse septique	7 000 \$
2018-066	Pierre Turgeon	Construction d'une galerie	3 000 \$
2018-067	Daniel Côté	Agrandissement du garage	3 000 \$
2018-068	Raynald Dupuis	Finition des 3 côtés du bâtiment accessoire	0 \$
2018-069	Pascal Lemay	Déplacement de la piscine	1 000 \$
			1 052 500 \$

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par M. le maire à 22 h 26.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nancy Clavet
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.